

Le directeur académique a rappelé en préambule les priorités ministérielles et leur déclinaison dans notre département. 3 objectifs majeurs ont ainsi été explicités :

- **la lutte contre les inégalités** : maintien de 54 postes PDMQDC, prise en compte des moins de 3 ans dans les effectifs, prise en compte de la ruralité, mise en place de 3 conseillers pédagogiques par circonscription, dédoublement des CE1 en REP+ et des CP en REP

- **la sécurisation du parcours** : pas de classe surchargée (solde de +182 classes par rapport à cette année), le taux moyen d'encadrement passe de 23,8 à 22,5 élèves / classe (hors réseau environ 24/classe). Malgré une démographie en baisse (5000 élèves de moins sur 2 ans), les 230 postes correspondants ont été conservés par le département.

- **l'autonomie et l'accompagnement** : développement des EMF (+10), de formateurs pour l'éducation prioritaire (+7), statu quo pour les postes affectés au remplacement (860 postes), augmentation de +8,5 postes de décharges de direction.

Au total, sur les **220 postes (+6 ASH)** octroyés à notre département :

- **192** concernent les mesures de carte scolaire
- **6** pour la dotation ASH
- **10** pour les EMF
- **3,5** pour les conseillers pédagogiques
- **8,75** pour les variations de décharge
- **7** pour les pondérations

Un examen attentif des situations des écoles a été entrepris grâce aux documents communiqués par les services. Quelques mesures de fermetures pourraient être revues suite à l'intervention des représentants du personnel, notamment à l'initiative du SNE, mais il reste peu de marge de manœuvre au Directeur Académique considérant les choix effectués (décision lors du CTSD du 21/02).

Le SNE a évoqué le problème du remplacement et des contractuels : le DASEN nous informe que 20 personnes ont déposé leur candidature (sur 40 places possibles). Dans quelques jours, ces contractuels seront sur le terrain, et exclusivement destinés à renforcer le dispositif de remplacement.

L'avis du SNE

Le SNE considère que la carte scolaire est équilibrée, puisque le dédoublement des CP REP et des CE1 REP+ n'empêche pas sur les écoles hors réseaux. On constate une baisse moyenne du nombre d'élèves par classe, et qui profite à la plupart des écoles, ce que le SNE a toujours défendu.

Reste la problématique du remplacement, car les modalités de recrutement de contractuels ne semblent pas attirer les foules... Cela doit attirer l'attention de nos dirigeants sur le manque d'attractivité du métier (salaire/ niveau d'études, reconnaissance, difficultés sur le terrain...)

Laurent Hoefman, secrétaire départemental SNE, élu CTSD SNE/SNALC

Pour connaître les décisions concernant votre école, contactez nous :

Laurent Hoefman 06.61.08.61 / Philippe Leroy 06.83.35.20.20 / Vincent Delecroix 06.87.37.09.55 / Rémi Bouchery 07.81.19.68.35 / Christophe Brame 06.60.09.08.09